

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2013

Présents :

Jean-Jacques BENOÎT - Jean-Louis HAURIE - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER (à partir de l'aff n°2013-420) - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE - Laure CURVALE (à partir de l'aff n°2013-420) - Patrick GUILLEMOTEAU (à partir de l'aff n°2013-420) - Samira EL KHADIR - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (à partir de l'aff n°2013-420) - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Josyane PEREZ - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Pascal BREUZARD (à partir de l'affaire 2013-420) - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHELEMY

Absents ayant donné procuration :

Ibrahim N'DIAYE procuration à Dany DEBAULIEU
Corinne GONET procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Céline LAFARIE procuration à Franck RAYNAL
Nathalie MARCADET-LABARBE procuration à Éric MARTIN
Laure CURVALE procuration à Patricia FENOCCHIO (*jusqu'à l'aff n°2013-419*)

Absents :

Odette EYSSAUTIER (*jusqu'à l'aff n°2013-419*)
Patrick GUILLEMOTEAU (*jusqu'à l'aff n°2013-419*)
Frédéric DANJON (*jusqu'à l'aff n°2013-419*)
Pascal BREUZARD (*jusqu'à l'aff n°2013-419*)

Secrétaire de séance : Mado LAMBERT

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2013 n'appelant aucune observation, **Monsieur le Maire** le déclare adopté.

aff n°DEL2013 417 : Décision Modificative n°1 ayant trait à l'exercice 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare : « *Monsieur Cabannes a souligné quelques uns des points de cette décision modificative. Je ne retiendrais qu'un chiffre, c'est les – 275 340 € sur le plan numérique dont le début avait déjà été décalé de 2012 à 2013 et qui au dernier PPI apparaissait pour 300 000 €. Donc, il n'en reste pas grand chose. Cette décision modificative ne va pas dans le sens de notre vision de la gestion de la ville. Vous décalez encore des projets que nous souhaitons voir se réaliser au profit d'autres que nous contestons. Nous voterons donc contre cette décision modificative.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui répond : « Dans cette DM, il y a des transferts d'opérations de certains comptes à d'autres opérations. Le 2183 « Plan numérique dans les écoles » qui passe au chapitre 23. Dans le chapitre 23, vous avez 89 819 €, c'est du câblage pour le plan numérique dans les écoles, 63 400 €, c'est du

câblage pour le plan numérique dans les écoles, etc... Ce n'est pas du tout une diminution par rapport à ce qui était prévu. C'est une opération technique.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Haurie** qui confirme que la totalité des opérations liées au plan numérique auront été réalisées à la fin de cette année.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE

aff n°DEL2013 418 : Exercice 2013 - Répartition n°6 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE

aff n°DEL2013 419 : Admissions en non-valeur de produits communaux irrécouvrables

Le 11 octobre 2013, Monsieur le Trésorier Principal a transmis un état de produits communaux qu'il n'a pas pu recouvrer de 2007 à 2013 et pour lequel il sollicite une mise en non-valeur. Le montant de cette recette irrécouvrable s'élève à 15 458,37 €.

Il s'agit de créances irrécouvrables en raison, soit de l'insolvabilité des débiteurs, soit de situations de surendettement, soit de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables, soit de la modicité des sommes en jeu au regard des frais de poursuite induits, soit de demandes formulées en ce sens par les services sociaux, soit de poursuites restées sans effet, soit, enfin, de la disparition des personnes concernées.

La régularisation comptable de cette opération donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2013, d'un mandat imputé à l'article 6541 du budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 15 458,37 €, des produits communaux précités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 420 : Budget Primitif pour l'exercice 2014 - Examen et adoption

Monsieur Cabannes déclare : « *Ce budget primitif 2014 s'élève à 76,3 M en mouvements budgétaires (62,2 M en fonctionnement et 14,1 M en investissement). En terme de mouvements réels, le montant total s'élève à 70,5 M. Les budgets annexes s'élèvent à 700 000 € dont 647 000 € pour celui des transports.*

D'un point de vue général, on a cherché à limiter l'effet de ciseau sur les opérations de fonctionnement et, par ailleurs, on a choisi une modération sur l'investissement.

On peut dire que les recettes de fonctionnement sont en progression faible. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 62,2 M contre 61,1 M en 2013 soit une faible progression de 1,8 %.

Elles comprennent d'abord des ressources fiscales en progression modérée de 43,5 M à 44,9 M, soit une progression de 3,1 %. Le produit des trois contributions directes progresse de 37,7 M à 39,9 (+3,44%). cela ne résulte que de la hausse des bases car

on choisit encore la stabilité des taux pour 2014. Cela comprend : 18,1 M de taxe d'habitation, 20,7 M de taxe sur le foncier bâti et 0,2 M de taxe sur le foncier non bâti.

Les autres ressources fiscales tendent à stagner à 5,9 M (+1,1%) avec des droits de mutation pour lesquels on prévoit une stabilité à 1,8 M tandis que la Dotation de Solidarité Communautaire connaîtrait une très légère progression de 2,7 M à 2,8 M.

La partie dotations, subventions et participations dont la logique nous échappe complètement est en nette diminution. Elle passe de 14,5 M à 13,8 M (-4,7%). Les dotations et participations de l'État régressent de 13,5 M à 12,8 M (-4,9%).

Le produit des services et des ventes est en progression. Il atteint 2,3 M contre 1,9 M (+17,2%). Cette hausse est due aux recettes de la réforme des rythmes scolaires sur les 4 derniers mois de l'année (+ 260 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont en progression contenue. Les dépenses réelles atteignent 58,2 M contre 56,6 M soit une augmentation qui reste modérée (+2,8%) au regard des éléments extérieurs qui ont été imposés et qui poussent ces dépenses vers le haut.

Elles comprennent principalement des dépenses de personnel. Ainsi, les charges de personnel (chapitre 12) connaissent une progression et atteignent 33,7 M contre 32,3 M (+4,2%) et représentent 57,9 % des dépenses de fonctionnement. Les principaux facteurs explicatifs de cette hausse sont la refonte de la grille pour la catégorie C (300 000 €), la réforme des rythmes scolaires (230 000 €), l'augmentation des cotisations à la CNRACL (220 000 €), la prévoyance Santé (100 000 €) et le GVT (200 000 €).

En marge des charges de personnel, comment ont évolué les autres dépenses de fonctionnement ? Les charges à caractère général (chapitre 11), ce qu'il faut aux services pour qu'ils puissent fonctionner indépendamment des charges de personnel, ont atteint la stabilité à 12,3 M (-0,1%). On a recherché toutes les économies possibles sur le train de vie des services sans changer la qualité du service rendu à la population. Les autres charges courantes (chapitre 65) se caractérisent par la stabilité de 11 M à 11,1 M (+0,9%). Les subventions atteignent 8,4 M contre 8,3 M (+0,6%). La subvention au CCAS progresse de 4,760 M à 4,9 M en lien avec les préoccupations sociales de la commune.

Les subventions aux associations (3,5 M) sont stables. La légère baisse apparente (3,6 M en 2013) est due à la disparition d'une fraction de la subvention au COS.

Les intérêts sont toujours très faibles et en légère baisse de 0,5 à 0,450 M (-10%). La charge de la dette se caractérise par sa stabilité à 1,6 M, soit 2,55 % des recettes de fonctionnement.

La répartition des dépenses de fonctionnement par fonction est la suivante : Services généraux (29%), Enseignement (27%), Sport et jeunesse (14%), Social (10%), Culture (9%), Aménagement urbain (9%), Économique (2%).

L'investissement est modéré. Il s'élève à 12,4 M en baisse par rapport aux 14,8 M de 2013. Par nature, cela inclut 6,2 M d'immobilisations en cours, 2,5 d'immobilisations corporelles, 2,3 M de subventions d'équipements versées et 1,1 M de remboursement du capital de la dette.

Ces dépenses d'investissement sont financées d'une part par de l'épargne brute qui s'élève à 4 M, ce qui représente 32,5 % des dépenses d'investissement.

Les dotations et subventions d'investissement sont à un niveau très faible. Les recettes d'investissement non empruntées s'élèvent à 1,3 M soit 10,7 % de l'investissement. Cela comprend essentiellement 1,1 M de fonds divers (surtout le FCTVA) et 0,2 M de subventions d'équipement.

L'emprunt s'élève à 7 M, ce qui couvre 56,9 % des dépenses d'investissement.

Par opération, les dépenses d'équipement s'élèvent à 11,2M et se répartissent comme suit : Projet SAVE (2M), Pôle technique de Magonty (700 000), Rénovation de l'école Joliot Curie (500 000), Plan numérique dans les écoles (300 000), Enveloppe thermique

(500 000), Enveloppe accessibilité (300 000), Complexe sportif de Bellegrave (250 000), Maison municipale de Sardine (190 000) et le SDAL (200 000).

La répartition des dépenses d'investissement par fonction est la suivante : Services généraux (22%), Économique (22%), Sport et jeunesse (12%), Aménagement urbain (11%), Enseignement (11%), Famille, Logement, Social (9%), Culture (6%).

En conclusion, dans un environnement de plus en plus contraignant, on choisit la modération dans les dépenses tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Cela permet de préserver de nouveau la stabilité des taux d'imposition et un relatif équilibre du financement de l'investissement. »

Une présentation des actions du Projet « Pessac, Ville durable » est ensuite exposée aux élus.

Monsieur le Maire les remercie ainsi que les services et le Directeur général des services pour la qualité de cet exercice important et utile puis il donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « Il y a un fort contraste, comme tous les ans, entre ce que vous nous présentez au terme d'un exercice de style d'une heure et quart et le document que vous nous remettez pour préparer le conseil municipal puisque, pour la première fois, enfin il me semble que c'est la première fois, je n'ai pas souvenir d'avoir vu une délibération présentant le budget aussi pauvre. Il y a en tout et pour tout 6 lignes, sachant que l'une d'entre elles c'est les visas. On n'a eu que des tableaux et aucune précision sur ce à quoi doit servir le budget, si ce n'est les documents réglementaires, des tableaux assez arides et pas toujours faciles à lire, en tout cas difficiles d'accès.

Cela contraste aussi avec le travail fait au moment du débat d'orientations budgétaires. Il y a un mois, j'avais loué votre travail qui était extrêmement fouillé. Aujourd'hui, je vois que vos forces ont du s'épuiser à ce moment-là puisque le document est particulièrement pauvre. Ou alors, est-ce une baisse de régime due à la fin du mandat. C'est aussi possible. En tout cas, il est anormal qu'on ne dispose de certains chiffres qui sont essentiels pour se faire une opinion qu'à l'oral en séance. Je veux parler en particulier du détail de la section d'investissement.

Sur le fond, pour commencer par le côté recettes, on assiste à un désengagement massif de l'État, un désengagement sans précédent, historique, avec des baisses de dotations, près de 1 M€ par rapport à 2012. Et cela sans que vous vous émouviez particulièrement de cette politique nationale qui contraste, là-aussi, sérieusement, avec les cris d'orfraie qui étaient tout aussi assourdissants que les silences d'aujourd'hui, mais à l'époque c'était à l'encontre de décisions de gel de dotations, non pas de baisses comme aujourd'hui, mais de gel de dotations de la part du gouvernement précédent.

Parallèlement, un maintien inéluctable du taux d'imposition - en tout cas, on ne peut pas le baisser. Vous avez décidé de ne pas l'augmenter, c'est déjà bien - taux d'imposition dramatiquement élevé puisque, et c'est un fait sur la durée du mandat, les Pessacais payent aujourd'hui 30 % de plus d'impôts qu'en début de mandat. Qui a vu depuis 2008 ses revenus augmenter de 30 %? En tout cas, pas moi et je pense pas vous et pas la plupart d'entre vous. Donc, on aboutit évidemment à ce qu'on peut appeler un étranglement des moyens. Normalement, on s'attend à une réaction vigoureuse, à la hauteur des enjeux. Et pourtant, nous assistons à un maintien des erreurs de cap.

La modération des dépenses de tous les jours pour faire fonctionner la mairie et œuvrer au bien-être quotidien des Pessacais que vous mettez en avant comme étant un exercice de vertu, recèle des situations particulièrement disparates puisque c'est vraiment le contraste qui signe votre préparation budgétaire. Ce n'est pas une modération, c'est même une baisse, qu'on voit dans ces dépenses de fonctionnement, sur les crédits destinés aux associations. Les associations de Pessac payent le prix fort. Elles le savaient déjà depuis le début du mandat où elles avaient vu leurs dotations, leurs subventions se maintenir. Mais là, on assiste carrément à une baisse. C'est d'autant plus surprenant qu'on compte sur elles pour participer activement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il

y a là une crise, ou un effet de ciseau, pour reprendre des termes que M. Cabannes emploie régulièrement, qui ne laisse pas d'étonner. Les chiffres sont imparables, subventions aux associations : 3,7 M€ en 2008, 3,4 M€ en 2014. Cherchez l'erreur ? On a une baisse, sachant qu'en plus, entre temps, il y a eu un peu d'inflation.

Cette baisse n'est pas servie à tous les étages et notamment sur les dépenses de personnel. Vous parlez de maîtrise des dépenses de personnel, je ne sais pas où vous la voyez. Quand les dépenses de personnel augmentent de 4,21 % sur l'année, c'est ce que vous prévoyez, je ne vois pas où se situe la maîtrise. Et ce ne sont pas simplement les effets de revalorisation de catégorie C, de modification du taux de cotisation aux caisses de retraites qui expliquent cette augmentation. C'est d'autant plus préjudiciable que ces 4,21 % d'augmentation s'appliquent à 58 % du budget. C'est dire les efforts qu'il faut faire ailleurs pour pouvoir aboutir à un budget de fonctionnement qui serait maintenu. On l'a vu pour les associations, on le voit également sur un serrage des moyens des services de la mairie, les employés seront tout aussi nombreux mais auront encore moins de moyens pour travailler.

A côté de ça, on a une stagnation étonnante, celle des dépenses de communication. En 2014, si toutefois vous êtes réélu, vous n'aurez plus autant besoin de faire de la communication, puisque justement vous aurez été réélu, donc on peut diminuer la voilure, on n'a plus besoin d'enjoliver, de louer sa propre action et son auto glorification. Je pense que là-aussi, après cette augmentation exponentielle des dépenses de communication sur la mandature, on pourrait attendre une certaine modération qui serait au diapason de ce qui est demandé aux associations.

Mais, la vraie modération ne se fait pas là où elle devrait se faire. Elle se fait avec des situations très contrastées au niveau du fonctionnement, puisque ça augmente très légèrement mais en serrant tout sauf les dépenses de personnel et celles de communication. Mais là où se fait la modération, c'est là où il ne faut surtout pas la faire, c'est à dire sur les investissements d'avenir, sur les investissements tout courts. Là, on assiste à une diminution dramatique des crédits d'investissements. 12 M€ prévus sur l'année 2014, c'est pauvre, c'est même le montant le plus faible de tous les budgets primitifs, de tous les budgets prévisionnels depuis 10 ans, pas en rythmes réels, en termes nominaux. Et pas de peu, puisque certains budgets présentaient plus de 20 M€, pour ne pas les réaliser, je vous l'accorde. En plus, c'est mal réparti puisque le montant le plus élevé au sein de ces 12 M, c'est le fameux Projet SAVE dont je n'ai toujours pas compris l'intérêt. La clameur, l'enthousiasme des Pessacais pour ce projet, je ne les ai toujours pas entendus. Je suis à la fois sourd et mal comprenant, sans doute sur ce projet là.

Vous choisissez le hasard et la lubie économique plutôt que les vrais besoins des Pessacais en terme d'investissements qui pourtant, sont essentiels et nombreux parmi les besoins des Pessacais pour préparer leur avenir que ce soit en terme sportif, scolaire, associatif. Autant d'équipements municipaux qui sont indispensables et que vous préférez reporter plus loin pour servir du rêve avec SAVE. Mais j'en reparlerai.

En continuant de privilégier le fonctionnement et en sacrifiant l'investissement, vous faites très exactement le contraire de ce qui est aujourd'hui indispensable. D'abord, c'est une véritable révision de tous les modes de fonctionnement de la Mairie qui doit aujourd'hui être menée pour se redonner des marges de manœuvre et vous n'en prenez absolument pas le chemin. Vous pratiquez la politique de l'autruche, c'est à dire que vous vous dites je vais faire le gros dos, je vais mettre la tête dans la terre, je vais attendre que ça passe et je continue sur les mêmes rythmes que précédemment sachant qu'à un moment les difficultés seront là devant nous et on n'aura plus le choix que d'y faire face. Deuxième élément, c'est aussi une complète remise à plat des politiques d'investissements qu'il faut mener. Chaque euro dépensé aujourd'hui doit être utile aux Pessacais et surtout préparer leur avenir. L'investissement se sont des dépenses d'avenir. On n'investit pas pour un an. On investit pour 10 ans ou 20 ans. Aujourd'hui, et pour la dernière fois de la mandature, je pense que vous amusez, pour ne pas dire vous trompez les Pessacais. J'espère qu'ils se réveilleront de cette torpeur municipale dans laquelle vous les avez plongés en permanence en leur vendant un rêve que vous n'avez plus les moyens de réaliser : la salle

Sport-Evénements qui a fait pschitt, le projet SAVE. Voici 25 ans, que ce projet sous des formes diverses a vu le jour. Et vous poursuivez cette chimère depuis 25 ans. Et ce mandat n'a même pas vu poser la première pierre. Je ne suis même pas sûr si vous êtes réélu que vous arriverez à le réaliser.

Troisième élément, ça c'est une nouveauté, on n'en parlait plus beaucoup mais on va bientôt en reparler, le fameux musée du cinéma que vous brandissez désormais avec pas l'ombre d'un financement. On finance une association de préfiguration pour faire des études mais alors ce musée là, le construire, après le faire vivre... Comment on le fera ? Il sera toujours temps de s'en préoccuper une fois les élections passées.

Tout ça va avec une autosatisfaction permanente. Je prendrais deux exemples qui ont été cités par certains orateurs. D'abord THALES qui part de Pessac et d'après vous c'est une pure logique industrielle. Très bien. Mais qu'avez-vous fait, qu'avez-vous proposé, Monsieur le Maire et Messieurs et Mesdames les élus municipaux de la majorité, pour retenir THALES sur Pessac. C'est une entreprise qui pèse près de 1 000 emplois, des emplois bien rémunérés, des consommateurs, des gens qui habitent ou qui habiteront sur Pessac si l'entreprise restait là. Qu'avez-vous fait pour cela ? On a beaucoup entendu parler de la colère, saine colère, d'Alain ROUSSET sur le sujet mais manifestement, vous n'avez pas connu la même colère et vous être plutôt satisfait Monsieur le Maire, dans les colonnes de Sud-Ouest et dans le journal municipal, sur le fait qu'il fallait se réjouir que THALES reste sur la CUB. Bien, vous vous satisfaites de peu de chose.

Alors, on peut pardonner l'échec. On peut toujours pardonner l'échec. Mais on ne peut pas pardonner l'absence de combat. Et quand on est élu, et un élu important à la tête de la troisième ville de Gironde, on a des moyens, on a une influence, on a des choses à faire, on a des combats à mener. Si on en les mène pas, là on est fautif.

Deuxième et dernier exemple d'autosatisfaction que vous avez et qui n'est pas justifiée, c'est ANIMASIA. Je suis désolé de vous l'apprendre ANIMASIA quitte Pessac. Alors se faire l'écho des réussites avec ANIMASIA. Oui, c'est une réussite mais c'est une réussite qui va quitter Pessac. Sans doute parce qu'on n'a plus les moyens de l'accueillir.

A travers tous ces exemples, votre municipalité aujourd'hui est à bout de force et à bout de résultat. Ce budget est à l'image de la mandature. A travers les contrastes que j'ai dénoncés, il est incohérent, il est passéiste et il ne ménage aucune vision d'avenir. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *La politique d'austérité du gouvernement touche de plein fouet les collectivités locales avec une baisse des dotations de 1,5 milliard cette année et autant annoncé pour l'an prochain*

Pour la commune, cela se traduit par une baisse nette des dotations de l'État. De ce fait, le budget repose pour l'essentiel sur les contributions directes : 39 millions prévus dans le budget primitif 2014 au lieu de 27,4 millions en 2005. Ainsi, si l'inflation officielle a été d'environ 17 % en 10 ans, les impôts locaux ont eux augmenté à Pessac de 43 % sur la même période ! Et la création de nouveaux logements ne peut expliquer cette hausse qu'à la marge.

Ces impôts financent aujourd'hui presque 63 % des dépenses de fonctionnement au lieu de 55 % il y a 5 ans seulement. On mesure là le désengagement de l'État qui s'accélère aujourd'hui, dans la foulée de la politique du précédent gouvernement.

Les conséquences sont très concrètes. D'une part, la stagnation des subventions aux associations : l'enveloppe reste identique à celle de l'an dernier, ce qui du fait de l'inflation correspond à une baisse. Cela va aggraver les difficultés des associations d'autant que ce sont tous les financements publics qui baissent, dont ceux du conseil général dont beaucoup d'entre elles dépendent. Et derrière les associations, il y a des familles, des enfants, des publics souvent en difficulté.

La seule subvention qui augmente est celle versée au CCAS. Mais les 2,9 % de hausse vont être pour une part absorbés par la hausse des cotisations retraites, les mesures de rattrapage salarial des personnels de catégorie C et la suppression du délai de carence pour maladie, ces deux dernières mesures n'étant que justice. De ce fait, l'aide aux bénéficiaires du CCAS risque de n'augmenter que faiblement alors que les besoins de ceux

qui y ont recours augmentent.

Quant aux dépenses de personnel, si elles augmentent c'est que, comme le CCAS, la municipalité doit appliquer les mesures prises nationalement. Mais on ne peut qu'être inquiet quand on compare l'état du personnel au 1^{er} janvier 2014 et celui du 1^{er} janvier 2013. Sur un an, 24 emplois ont disparu : 7 emplois de titulaires et 17 emplois de non titulaires. Pour les seuls animateurs : de 149 l'an dernier à la même date (titulaires et non titulaires compris) ils sont passés à 130, soit 19 de moins cette année.

Pessac, comme l'ensemble des communes de droite et de gauche, prévoit donc un budget d'austérité, en baisse de près d'un million (70,520 millions au lieu de 71,475). Et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine va encore aggraver les difficultés, l'aide de l'État étant non seulement insuffisante mais surtout non pérenne (réforme qui fait par ailleurs l'unanimité contre elle, qu'il s'agisse des enseignants, des parents, des animateurs).

La majorité municipale nous dit « nous n'avons pas le choix », il faut adapter le budget aux contraintes fixées par le gouvernement. Le gouvernement, comme le précédent, comme tous les gouvernements d'Europe quelle que soit leur couleur, dit lui aussi « nous n'avons pas le choix ». Et tous mènent une politique identique : pour préserver les profits, les budgets sociaux sont laminés, les hôpitaux subissent des plans de retour à l'équilibre ou ferment des services (et je crains que le budget du CHU n'ait pas grand-chose à envier à celui-ci), les écoles doivent faire mieux avec moins, les Postes et autres services publics disparaissent. Et les communes doivent se mettre à la rigueur.

Ce serait, nous dit-on, les contraintes du marché... La productivité n'a jamais été aussi élevée, le monde n'a jamais eu autant de capacité de production, de moyens d'assurer à tous le minimum de bien-être (sans parler du « bonheur » cher à Monsieur le Maire), sauf que le monde est plongé dans une crise économique, politique, militaire. C'est un casino géant où se joue sur écrans la vie de milliards d'individus, mettant en concurrence les producteurs de toute la planète, du Bangladesh à la Pologne en passant par le Niger, la Grande Bretagne... voire juste par une boîte d'intérim qui fournira des travailleurs détachés... C'est révoltant, insensé, mais on nous dit qu'il faut faire avec, s'y adapter, s'y plier, que c'est ça être réaliste.

Et bien non, nous nous disons qu'on a le choix : le choix de prendre partie et de se battre pour une autre politique. Nous pensons qu'une mairie, des élus municipaux, doivent agir pour résister à la casse organisée, à la paupérisation de pans entiers de la population.

Ça ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur les mobilisations des populations. Ce n'est pas nous, à 45 qui avons le pouvoir de changer les choses, mais nous avons le pouvoir d'appeler la population à le faire. Mettre les moyens qui sont les nôtres au service des luttes, des résistances à toutes les politiques d'austérité.

Nous discutons il y a quelques jours dans une réunion publique avec mon camarade élu PC, Michel Olivier, et il disait « souvent j'aimerais pouvoir dire ce que dit Isabelle. Ça me ferait plaisir, mais ça ne servirait à rien ». Outre le fait qu'il vaut mieux essayer de se faire plaisir dans la vie, j'ai tendance à penser que ça sert toujours de porter la voix de ceux qui se mobilisent contre les sales coups, et de tout faire pour encourager ceux à qui on ne donne jamais la parole à la prendre.

Quasiment toutes les communes mènent aujourd'hui une politique qui sur l'essentiel est identique. Et le cas de THALES cité par M. Raynal en est un exemple : toutes les communes rivalisent d'attentions pour se « piquer » les entreprises à coup de cadeaux et facilités payées par les contribuables. L'exemple de la CUB, où tous les partis cogèrent depuis des décennies, illustre ce consensus. Cela n'empêche en rien les rivalités mais ce sont des rivalités pour les postes, voire pour savoir si c'est le stade ou le pont à qui on donnera le nom de Mandela... mais fondamentalement il y a accord sur l'essentiel.

C'est pour tout autre chose que nous militons : pour que la population devienne actrice de son destin, pour que l'intérêt de la collectivité s'impose à une poignée d'ultra-privilegiés.

Bien malin celui qui peut dire de quoi l'année qui vient sera faite, mais nous allons vers de profondes ruptures. La logique destructrice de la crise continue et la révolte est profonde comme l'ont montré les récentes mobilisations en Bretagne.

Face à cela, ce n'est pas à 45 que nous devrions discuter du budget de la municipalité. Et quand je dis 45 j'exagère beaucoup car qui, parmi nous, maîtrise réellement ce budget ? Je n'offenserai personne en disant pas grand monde... Michel Olivier encore (excuses-moi Michel mais je ne crois pas révéler un scoop) se plaît à dire qu'entre lui et nous la différence c'est que lui ne connaît le détail des projets que quand ceux-ci sont bouclés et que nous, nous ne les connaissons jamais... Alors que dire des 58 000 habitants de la commune. Les projets, ils les connaissent quand ils s'imposent à eux !

Il y avait ici il y a 2 jours une réunion demandée par des habitants du quartier de Saige qui ont découvert très récemment que les protections phoniques prévues seront limitées à cause de la présence de la ligne haute tension au-dessus, alors même que de façon concomitante, RTE va enterrer 2 nouvelles lignes haute tension. Je vous passe les détails qui seraient trop longs à expliquer ici mais ce qui est simple à comprendre c'est qu'alors que les choix faits vont impacter des milliers de personnes (plus de 1 500 logements sur la seule résidence Saige Formanoir) personne n'a pris la peine d'informer la population, et encore moins de lui demander son avis ! Il a fallu que les représentants des résidents fassent des pieds et des mains dans l'indifférence la plus grande, qu'ils frappent à nombre de portes, qu'ils alertent par le biais de pétitions pour commencer à être entendus et obtenir cette rencontre avec des représentants de la municipalité, de RTE et de la DDE. Ils avaient jusque là été tenus dans le plus grand mépris comme certains des mails qu'ils ont reçus en attestent. Alors certes, la Mairie n'est pas responsable dans cette histoire et elle-même a été mise pour une part devant le fait accompli. Mais cette situation illustre le peu de cas qui est fait de l'avis des populations, et là en l'occurrence dans un des quartiers les plus défavorisé de la commune.

Et l'élaboration du budget ne déroge pas à la règle : seules quelques personnes décident de l'utilisation des 70 millions dont disposera la commune pour l'année qui vient. C'est une raison supplémentaire pour nous pour voter contre. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui déclare : « *Je ne vais pas reprendre ce budget point par point, Michel CABANNES et les adjoints l'ont fait comme à leur habitude de façon excellente, claire, précise et détaillée. Ce budget est sincère, sérieux et courageux compte tenu du contexte. C'est un bel exercice d'équilibre entre les recettes qui ne sont pas extensibles et les dépenses qui doivent nous permettre de répondre au mieux aux besoins de la population. Certes il faut faire des choix. Nous les avons fait nous les assumons car ils permettent, je crois, à toutes les catégories de Pessacais de ce retrouver dans ce budget.*

L'ironie et les sarcasmes ne sont pas une forme responsable de politique. La critique peut être respectueuse, l'opposition est là, dans son rôle, mais la démagogie et la surenchère ne sont pas de nature à garantir un débat politique serein. J'ai relevé avec intérêt une réflexion de Luc CHATEL, qui est de votre sensibilité je crois, et qui disait constatant que l'UMP ne s'était pas levée à l'Assemblée Nationale pour marquer sa désapprobation aux attaques racistes contre Mme TAUBIRA « Nous avons un devoir d'opposition mais aussi de sincérité, les gens ne sont pas dupes » et bien, mes chers collègues, je ne vous conteste pas ce droit républicain de critique mais je vous reproche de ne pas être sincères et de travestir la vérité. Les Pessacais ne seront pas dupes.

C'est vrai que vous faites des propositions : diminuer le nombre de personnel, ne pas mettre de tableaux numériques dans les écoles, supprimer un projet qui confortera Pessac comme ville touristique avec ses châteaux, sa cité Le Corbusier, son parc animalier etc... Chacun appréciera, mais je constate qu'il s'agit là d'une régression voire d'un manque de considération pour les Pessacais.

Vous n'avez pas d'ambition pour Pessac.

Le développement de cette ville ne s'est pas fait en restant en retrait des évolutions de notre monde. Il est le résultat d'une volonté de faire de Pessac une ville où il fait bon vivre voulue par Alain ROUSSET et poursuivie par Pierre AUGER et Jean-Jacques BENOIT. Les investissements et la prise en compte des personnes en difficultés avec par exemple le bouclier social ne nous ont pas entraîné dans une spirale inflationniste de la dette ou de

l'augmentation des charges pesant sur la population. Bien au contraire, nous avons une gestion saine sans emprunts toxiques, avec un niveau de dette des plus modeste, des ratios dont nous n'avons pas à rougir. Les impôts ne sont pas pire qu'ailleurs. Ce budget prépare l'avenir pour une ville durable, soucieuse de son environnement et dynamique, tout en tenant compte des conditions économiques du moment et nous nous en félicitons. Ce budget, mes chers collègues, vous n'en serez pas surpris nous le soutenons et l'approuvons sans réserve. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « *En préambule, je voudrais dire que le combat contre l'injustice sociale, nous sommes nombreux à le mener au quotidien dans les travées de cette assemblée et que ce n'est pas l'apanage des uns et des autres mais que cela doit être une solidarité active et que nous y contribuons fortement. Je pense que ce budget, malgré tout, malgré les contraintes, il y contribue quand même.*

Juger un budget, c'est observer les plateaux d'une balance, peser les insatisfactions et approbations. Côté insatisfactions, nous continuons à croire que les 2 M affectés au projet SAVE pourraient être plus utilement fléchés. Mais regardons maintenant le plateau approbations, nous y trouvons d'abord un budget dynamique sans recourir à une augmentation des taux de fiscalité, nous y remarquons la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement, nous pointons la revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie C - certes, cette décision gouvernementale pèse sur notre budget, mais il s'agit bien là d'une mesure de justice sociale – nous saluons l'augmentation de la subvention au CCAS et le maintien de l'enveloppe dédiée aux associations. Il faut savoir additionner les lignes plutôt que de les soustraire. Enfin, à un moment où se fait jour nationalement l'écart de niveau scolaire entre les enfants issus de familles de catégories socio-professionnelles supérieures et ceux issus des familles à revenus modestes, plus que jamais nous approuvons l'engagement éducatif de la Ville, son implication dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires nous paraît exemplaire. Exemplaire dans la démarche participative d'élaboration du PEDT, exemplaire dans le contenu du parcours éducatif hors temps scolaire qui se dessine, exemplaire dans la professionnalisation des intervenants. Après la tentative de démantèlement du service public de l'éducation nationale sous l'ère Sarkozy, notre collectivité s'honore à investir dans sa jeunesse.

En matière d'investissements, nous notons le maintien des enveloppes Accessibilité, Rénovation énergétique et Schéma Lumière. A ces programmes, il faut ajouter les 700 000 € affectés au futur Pôle technique de Magonty, le lancement des travaux de l'école Joliot Curie. Ces derniers portent conjointement sur l'amélioration de l'accessibilité et de l'isolation par l'extérieur des bâtiments. La Ville a ainsi modernisé cet équipement tout en réduisant ses coûts de fonctionnement.

Enfin, ainsi que Monsieur le Maire a pu le souligner lors du dernier Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, nous devons tranquillité et sécurité à tous. La Police nationale a annoncé un taux de dépôt de plaintes pour 1 000 habitants inférieur de moitié à la moyenne girondine. Cette donnée n'est pas étrangère aux politiques de prévention et de traitement social et économique initiées par notre équipe municipale. C'est peut-être là-aussi qu'on voit les effets du combat contre les injustices sociales que nous menons.

Ce budget reflète l'engagement de la majorité municipale envers les ménages les plus modestes, poursuit l'engagement Facteur 4 et laisse des marges de manœuvre pour les budgets à venir. L'exercice de la contrainte n'a pas affaibli notre capacité à satisfaire les besoins des Pessacais. Nous voterons ce budget. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Dubos** qui déclare : « *Concernant le sujet des protections phoniques de la rocade évoqué dans l'intervention d'Isabelle Ufferte, je partage l'inquiétude exprimée. Nous avons rencontré les riverains. Je rappelle qu'au printemps dernier, il y a eu une réunion de concertation et de présentation avec les différents partenaires, l'État et RTE, de ces projets. Il se trouve que la réalisation envisagée maintenant n'est plus tout à fait la même et sur certains points plus du tout. Dès que nous*

avons été alertés sur ces modifications, notamment par les riverains, nous avons immédiatement pris la décision de reconduire une réunion d'information qui a eu lieu cette semaine. Nous sommes tout à fait en phase avec les riverains pour préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants de Saïge et nous avons demandé aux services de l'État et de RTE d'apporter des solutions techniques correspondant aux souhaits des riverains. Une prochaine rencontre est prévue au mois de janvier. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Sarrat** qui déclare : « *Pour ne pas alourdir le débat qui est déjà long, je ne vais pas reprendre mon intervention du précédent conseil mais m'astreindre à quelques mots.*

Nous ne pouvons que déplorer être victimes de la politique menée par le Gouvernement. Le budget municipal est bien sûr le résultat de dotations et de subventions en baisse. Dire notre réprobation devant la disparition dans le PPI d'équipements tels que la salle de Bellegrave, le Pôle des services publics. Hormis quelques critiques de Monsieur Raynal, je ne l'ai pas entendu faire de propositions. Cela me paraît inquiétant à trois mois d'une échéance municipale. Quand on est candidat à une mairie telle que Pessac, on se doit de faire des propositions autrement que dire « je suis contre le projet SAVE ». Il répète que les dotations sont toujours en baisse, mais je crois savoir que c'est la continuité de la politique menée auparavant par le Gouvernement Sarkozy-Fillon. Donc il est bien difficile de réprouver ce qu'on a soutenu à une certaine époque.

Concernant le personnel, il y aurait trop de personnel à la Mairie de Pessac. J'engage Monsieur Raynal à tenir une assemblée générale auprès du personnel de la Ville de Pessac et à leur expliquer qu'ils sont trop nombreux. Je pense que Monsieur le Maire sera d'accord pour lui prêter la salle.

Autant d'éléments qui nous laissent un peu circonspects pour ne pas dire plus. Dans les prochaines années, pour notre part, nous continuerons à mener l'offensive et à faire des propositions pour une politique engagée pour satisfaire les besoins des populations les plus défavorisées.

Pour terminer, la stabilité des taux d'imposition est une mesure absolument impérative afin de ne pas pénaliser encore davantage les victimes de la crise et nous amène à voter ce budget. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Haurie** qui déclare : « *Depuis plusieurs conseils municipaux, il me semble problématique d'entendre la posture qui est adoptée vis-à-vis du personnel municipal. Il y a quelques temps, un conseiller municipal, Monsieur Raynal, nous présentait les employés municipaux avachis sur leurs outils au lieu de travailler. Lors du dernier conseil municipal, vous nous avez présenté l'armée mexicaine que constituerait le personnel communal. Et vous nous donniez comme exemple, celui de Mérignac. Aujourd'hui, et ça a été relevé par plusieurs conseillers municipaux, vous faites de la maîtrise des dépenses de personnel, le maître mot de la maîtrise des dépenses communales en constatant que les emplois sont trop nombreux. Je vous invite donc à faire une comparaison entre les personnels employés par la commune de Pessac et ceux employés par les communes voisines. Il y a un ratio très simple qui est celui du nombre de personnel par millier d'habitants. Là, vous constaterez tout simplement, qu'il n'y a pas à Pessac plus d'employés municipaux qu'il n'y en a dans d'autres communes, au contraire. Ce ratio est très simple à faire, faites-le. De ce point de vue, Madame Ufferte, on aurait peut-être du introduire dans la note de présentation budgétaire, une note qui aurait montré qu'on a adopté cette année un mode de comptabilisation un peu différent, celui du Ministère de l'intérieur, justement pour faciliter les comparaisons entre communes. De ce point de vue, il n'y a pas baisse, je vous le garantis du nombre d'animateurs. Au contraire, il serait paradoxale, au moment où va se mettre en place l'aménagement des rythmes scolaires de baisser ce nombre d'animateurs. Ce nombre évoluera et on confortera un certain nombre d'emplois.*

J'invite l'assemblée à être extrêmement prudente dès lors qu'on souhaite et qu'on aspire à des responsabilités communales, à ne pas prendre le personnel de la Commune comme

otage de propagande politique à la fois démagogique et poujadiste. C'est vrai que les personnels communaux, ils ont un malheur ils sont fonctionnaires mais en même temps c'est leur honneur. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare : « *Je répondrai principalement aux deux interventions qui ont exprimé une opposition critique la plus affirmée.*

Je commencerai par l'intervention de Madame Ufferte. On peut partager un certain nombre d'éléments concernant l'analyse de l'évolution du système économique, de ses contradictions, de ses limites et diverger sur les conclusions qu'on en tire à propos de la gestion d'une collectivité territoriale. On peut faire des critiques concernant les politiques d'austérité menées en Europe et donc en France et ne pas forcément être d'accord sur la gestion d'une collectivité territoriale. Dans ce contexte, à partir du moment où on accède aux responsabilités d'une collectivité territoriale, qu'est ce qu'on fait ? A partir du moment où il y a un ralentissement des ressources venant de l'État, c'est bien beau de critiquer les politiques de rigueur qu'on peut être amené à pratiquer au niveau d'une collectivité territoriale mais qu'elle est l'alternative ? L'alternative, elle est simple. C'est augmenter les ressources de la collectivité territoriale soit sous la forme de l'impôt, soit sous la forme des tarifs des services à la population.

Si on considère, pour un certain nombre de raisons qui peuvent varier suivant les années, qu'on n'augmente pas les taux d'imposition ou qu'on fait évoluer les tarifs comme l'inflation, c'est à dire un profil bas en matière dévolution des recettes, on est amené inéluctablement, qu'on soit de droite, de gauche, d'extrême gauche, d'extrême droite, à ralentir l'évolution des dépenses. Je voudrais bien que vous me disiez qu'elle est l'alternative. Encore une fois, à partir du moment où on accepte de gérer une collectivité territoriale. Il y a quand même un problème de cohérence à avoir, sinon on refuse de gérer une collectivité territoriale.

C'est le problème de la liaison entre l'analyse globale qu'on peut faire de l'évolution d'une économie et les critiques qu'on peut faire et les effets que cela a sur la gestion d'une collectivité territoriale. Quoi qu'on pense de ce qui se passe à l'extérieur, on est bel et bien soumis à ces effets de l'extérieur. Si on veut éviter à la population d'en rajouter à l'austérité en augmentant la fiscalité ou le prix des services utilisés par la population, on est bien obligé de ralentir les dépenses, soit le fonctionnement, soit l'investissement. C'est un autre problème sur lequel je vais revenir.

Concernant l'intervention de Monsieur Raynal, je serais un peu plus long dans ma réponse parce que vous avez abordé toute une série de questions de manière légitime.

En ce qui concerne la question des recettes, le désengagement de l'État, je ne vais pas revenir sans arrêt sur les mêmes choses. J'ai dit ce que j'avais à dire au moment du débat d'orientations budgétaires et je pense que ça a été clair pour ceux qui n'étaient pas sourds. Effectivement, la politique de désengagement des états, et il n'y a pas qu'en France d'ailleurs, correspond à la priorité au rétablissement des comptes des finances publiques en lien avec la dépendance des états par rapport à la domination du marché, et que je sache, la politique que vous défendez au niveau national ou international n'a en rien amené, le moins du monde, une rupture avec cette tendance. A partir du moment où on a libéralisé les structures économiques et financières, il y a une trentaine d'années, toute une série de conséquences en ont résulté et notamment les politiques d'austérité en matière de finances publiques.

A propos de la question du niveau dramatiquement élevé de la fiscalité, le terme « dramatique » est tout à fait inopportun. Si on regarde le niveau de la fiscalité à Pessac, si on compare par exemple avec les communes de la CUB on est tout à fait dans la moyenne en ce qui concerne les taux d'imposition. Si on compare avec la moyenne des communes au niveau national, on est au-dessus. De la même manière que les autres communes de la CUB sont au-dessus de la moyenne nationale pour un certain nombre de raisons historiques, liées essentiellement aux conditions de la création de la Communauté urbaine de Bordeaux dès la fin des années 60. On n'est jamais sorti de cette évolution structurelle.

En ce qui concerne votre critique disant que le terme « modération » serait inapproprié pour qualifier notre politique. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Je ne répondrai pas au sujet de la question des dépenses de personnel, Jean-Louis Haurie vous a très bien répondu là-dessus. Sur la question des crédits aux associations, j'ai expliqué en commission, j'ai expliqué à nouveau au moment de l'exposé liminaire, donc soit vous êtes sourd, soit vous ne voulez pas entendre, la baisse de la partie Subventions aux associations, indépendamment du CCAS, elle s'explique totalement par la modification de la comptabilisation d'une fraction de la subvention de la Ville au COS concernant les cotisations pour la prévoyance. Ça apparaît dans une autre partie des dépenses de fonctionnement, dans le chapitre 12, et cela vient en déduction de la ligne sur les subventions aux associations. Il y a stabilité cette année des subventions aux associations. C'est le principe qu'on a retenu.

Je voudrais ajouter autre chose, à propos de associations, si on regarde le niveau, dernière année de comparaison avec les moyennes de référence l'année 2012, pour Pessac, les subventions aux associations s'élèvent à 170 €/personne. Pour la moyenne des communes comparables, c'est 148 €/personnes. C'est à dire que Pessac est au-dessus de la moyenne des communes comparables, communes de 50 à 100 000 habitants qui font partie d'une communauté urbaine ou d'une communauté d'agglomération avec le système de la TPU ou SPU. Donc, il n'y a pas baisse et on est même au-dessus.

Pour ce qui est des autres charges de fonctionnement, puisque vous mettez en cause la notion de modération. Pour les charges de personnel, on est à 536 €/habitant contre 744 €/habitants pour la moyenne des communes comparables. Pour les achats externes, achats aux entreprises pour le fonctionnement des services, on est à 212 €/habitants contre 267 €/habitants. Je m'inscris en faux contre l'idée d'après laquelle on ferait du gaspillage à Pessac en matière de dépenses de fonctionnement. Votre critique est totalement en porte-à-faux avec la réalité. Je refuse complètement la critique que vous faites sur notre politique actuelle des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de communication, cette année vous tombez très mal, Fêtes et cérémonies : -3 %, Foires et expositions : -0,6 %, Publications : -5 %, Relations publiques : -17 %. Il ne faut pas exagérer s'il y a un domaine où on a fait un effort en matière de limitation de dépenses, c'est bien celui-là.

Enfin, pour l'investissement, là encore vous parlez de baisse dramatique. La baisse d'une année sur l'autre n'est jamais dramatique. Les variations d'investissement peuvent être considérables d'une année à l'autre et ce n'est pas particulièrement marqué cette année par rapport à l'année dernière. En plus 2014 est l'année d'une élection et traditionnellement, dans toutes les collectivités territoriales, vous avez une tendance à la baisse des dépenses d'investissement les années d'élections parce que les projets viennent à maturité en milieu de mandat et là il y a un creux. Il ne faut pas dramatiser.

Je refuse votre qualification de dramatique et d'incohérent concernant le budget. C'est tout à fait faux et hors de propos. Je conclurai en disant que je ne comprends pas le projet implicite derrière votre critique. Parce qu'au fond, sur les impôts, vous auriez préféré une baisse. Pour les investissements, vous auriez préféré une hausse. Pour les associations, vous auriez préféré une augmentation des subventions. Pour le personnel, ce n'est pas net parce qu'apparemment vous ne voulez pas dire clairement qu'elle est votre politique alternative, je dirais par expérience et vous le savez très bien, que les dépenses de personnel sont par nature plus rigides que les autres dépenses de fonctionnement. Si je fais le bilan de tout ça, il me semble que dans votre projet implicite il y a deux variantes possibles, soit vous décidez de trancher à la hache, mais vous ne le direz pas avant, dans les dépenses de personnel, et là vous pourrez avoir une cohérence dans votre projet. Soit c'est la fuite en avant, vous êtes dans l'impossibilité totale d'obtenir une baisse très sensible des dépenses de fonctionnement. Si vous voulez en plus baisser les impôts et augmenter les investissements, vous aurez nécessairement une baisse de l'autofinancement et c'est la fuite en avant dans la stratégie financière. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** pour une deuxième et dernière intervention. Celui-ci remercie Monsieur le Maire de lui rappeler le règlement intérieur et déclare : « j'ai sans doute été un des plus brefs orateurs de cette soirée, puisque les interventions ont duré 1h15 avant sa propre intervention et $\frac{3}{4}$ d'heure après. Il y a donc deux heures contre mon intervention et moi je suis réduit à mes seules deux interventions. D'abord, concernant les dépenses de ressources humaines, Monsieur Haurie n'a absolument pas remis en question les chiffres que j'avais annoncés et avancés lors du dernier conseil municipal. J'ai parlé d'armée mexicaine, je maintiens. Lorsqu'on a 42 % d'employés de catégorie A de plus qu'à Mérignac, je pense qu'on peut parler d'armée mexicaine. Surtout, en plus lorsqu'on a moins d'employés de catégorie B que d'employés de catégorie A et dans des proportions qui sont très considérables. Je n'avais pas dit qu'il y avait plus d'employés à Pessac par tranche de 1 000 habitants qu'à Mérignac. Le fond de ma critique c'est que là où on devrait avoir une pyramide en terme de répartition, on a un sablier à Pessac.

Deuxième élément, Monsieur Cabannes dit on n'est pas plus imposés que les autres, c'est à peu près la moyenne. C'est le flou artistique habituel. Je rappelle ce qu'on avait déjà dit Pessac est la 7^{ème} ville la plus imposée de France parmi celles de plus de 50 000 habitants. Ce qui nous place, dans ce palmarès de la médiocrité fiscale, pas beaucoup devant mais quand même devant Mérignac, 21^{ème}, et Bordeaux 31^{ème}.

Sur les frais de fonctionnement, vous prenez les comptes que vous voulez. Nous, année après année, on suit les mêmes comptes qu'on intitule Regroupement Communication. Dernier budget connu 2,2 M pour 2013 et au BP 2014, 2,137 M. Je ne peux pas appeler ça une baisse. Surtout que, moi-aussi, je peux prendre à l'intérieur les comptes qui m'intéressent ainsi le compte Réception, c'est peut-être pas le principal, qui augmente de 17 %. Vous me ferez grâce de ne choisir que les lignes qui vous intéressent dans les chiffres budgétaires que vous voulez m'apporter en contradiction.

Concernant les associations, j'ai effectivement noté qu'il y avait une modification du périmètre mais la trajectoire que nous avons eu sur la mandature pour les associations est clairement baissière en terme de subventions. Ça ne fait pas de doute. Qui plus est, vous ne parlez pas en variations, vous parlez en absolu et vous dites par habitant on dépense plus que d'autres communes. Il se trouve qu'il faut prendre aussi en considération le nombre d'associations. On s'enorgueillit à Pessac d'avoir beaucoup d'associations, qu'il y a une intense vie associative. Donc, il y a plus de nécessiteux donc il est normal qu'on dépense un peu plus. Mais, il se trouve qu'on dépense de la même manière depuis des années. Ces nécessiteux, ils sont peut-être plus nombreux qu'avant mais ils ne sont pas mieux servis. Globalement le camembert n'a pas grandi donc les parts ont diminué.

En réponse à Monsieur Moulinier, sur le fait que ce ne serait pas de la haute politique que de manipuler l'ironie et le sarcasme. Si vous n'aimez pas la manière dont je m'exprime, que pouvons nous dire à notre tour et je ne le qualifierai pas, de ce mot que je viens d'entendre dans la bouche en général plus policée de Monsieur Haurie qui m'a traité de poujadiste. Donc je ne sais pas dans quelle catégorie on peut placer ce terme, si c'est une insulte, du sarcasme, de l'ironie, en tout cas cela me paraît totalement déplacé.

En réponse à Monsieur Sarrat, car il n'y a pas que Madame Ufferte qui peut aimer les communistes, moi aussi j'ai le droit d'aimer les communistes. Certains, du moins. Cher Didier, tu dis, Monsieur Raynal ne fait pas de propositions. Bon, d'abord ce n'est peut-être pas le lieu en conseil municipal de les faire même si je pense avoir donné quelques pistes dans mon intervention précédente, mais il se trouve que moi, dans l'opposition, je n'ai pas les mêmes moyens institutionnels que la majorité sortante et je ne peux pas notamment disposer d'un Conseil du Développement Durable qui peut travailler en toute fin de mandat sur le thème « Bien vivre à et pour Pessac » alors que le thème de campagne du maire sortant est « Bien vivre à Pessac », donc je ne sais pas si les travaux du C2D figureront dans les comptes de campagne de Monsieur le Maire, mais en attendant il y a beaucoup de similitudes qui ne posent même pas de questions, d'ailleurs. »

Monsieur le Maire déclare : « Je crois que l'essentiel a été dit. Il me semble que premièrement nous avons un budget équilibré, qui a le souci de l'avenir et de la solidarité. Un budget équilibré parce qu'il n'était pas forcément si facile que ça à boucler sans augmentation des taux d'imposition encore cette année. Pas facile à boucler parce que les demandes de solidarité, + 3 % pour le CCAS, les demandes d'activités associatives, environ 700 associations à Pessac dont beaucoup viennent aussi de communes voisines, notamment de Bordeaux, pour installer leur siège social à Pessac espérant ainsi pouvoir bénéficier d'un certain nombre de subventions de la ville alors qu'elles ne les ont peut-être pas ailleurs. Il y a une attractivité associative de la ville qui est positive mais en même temps, il faudrait que toutes les communes assurent également le bien-être de leurs associations là où elles se situent.

Un budget qui investit, parce que quoiqu'on en dise c'est 12 M d'investissement avec des taux de réalisation de 80 %, on n'est pas sur des taux de réalisation de 40 ou 50 % comme on peut trouver ailleurs. Les 12 M qu'on budgète on va quasiment tous les réaliser. Et par ailleurs, un budget pour l'avenir. Oui, c'est vrai nous avons un budget pour l'éducation qui est important. Oui, c'est vrai nous soutenons et nous pensons que le projet SAVE, qui est à la fois un projet économique, de loisirs, environnemental et qui va créer de l'emploi est un beau projet pour la Ville. Nous pensons également que les investissements que nous faisons sur le numérique, notamment en direction des écoles, le développement économique que nous voulons encourager sur Pessac, à travers l'économie sociale et solidaire sont importants. Bientôt, j'aurais l'occasion de vous donner quelques informations sur le groupe de pilotage que nous sommes en train de mettre en place avec la CUB, la région Aquitaine et le Groupe THALES pour faire que le déménagement de THALES à Mérignac en 2017 soit l'occasion et l'opportunité d'un vaste développement industriel sur Pessac. Nous aurons l'occasion d'en parler sous peu.

Un budget d'équilibre, un budget pour l'avenir, un budget sobre parce qu'il est important aussi de savoir adopter ces comportements de sobriété aujourd'hui, mais en même temps, je ne peux pas vous laisser dire, et Michel Cabannes et Jean Louis Haurie ont eu raison de le souligner, votre véritable variable d'ajustement, je crains que ça ne soit le personnel de la Ville. Cela étant je ne sais pas trop comment vous allez faire. Ou alors, il y a une politique que vous ne voulez pas dire, c'est que vous baisseriez drastiquement les subventions aux associations et à toutes les activités culturelles, sportives et associatives que nous avons dans la ville. Il est certain que la ville de Pessac, ce qui fait son atout, son attractivité c'est également toutes les actions que nous menons en matière culturelle, sportives et associatives. J'ai pris l'exemple de certaines associations qui viennent à Pessac parce que là où elles seraient, elles ne trouveraient pas les moyens de fonctionner. On pourrait vous citer un certain nombre d'exemples.

Le budget qui est présenté est un budget qui satisfait aux besoins des populations de notre territoire. C'est un budget qui ne rejette aucune population, c'est un budget qui inclut, qui fait participer toutes les populations et qui au bout du compte sera tout à fait accepté et ambitieux pour la Ville que nous dirigeons et que nous avons l'intention de diriger encore pendant bien des années. »

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif 2014 et de ses annexes joint au rapport,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2014 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD, Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n°DEL2013 421 : Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Par délibération n°2013-213 du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement relative à l'exercice 2013.

L'examen comptable et financier de ces autorisations de programme fait apparaître la nécessité d'une actualisation dans les conditions suivantes :

Il conviendrait :

- d'annuler des crédits de paiement 2013 pour un montant de 85 947,77 € et de les affecter sur l'exercice 2014 (AP N°08-1 et 10-1) ;
- d'annuler des crédits de paiement 2015 pour un montant de 15 000,00 € et de les affecter sur l'exercice 2014 (AP N°11-1).

Une nouvelle autorisation de programme doit être ouverte :

- École élémentaire Joliot Curie – Travaux ITE (isolation thermique par l'extérieur) et accessibilité (AP N°14-1) pour un montant de 1 000 000 €, le coût total de l'opération est de 1 500 000 € TTC.

Il y a lieu de procéder à la clôture de l'opération suivante :

- Stade André Nègre - Construction de la salle multi-activités (AP N°05-2)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver, conformément à l'annexe, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare : « *Je souhaiterais que les éléments qui concernent les documents financiers soient plus explicites et plus fiables. J'avais noté, sans toutefois jamais l'exposer que curieusement, du moins de mon point de vue, la part du FCTVA varie de façon totalement hiératique pour une même opération entre l'ouverture d'une autorisation de programme et les réajustements successifs, alors même que les taux de TVA ne changeront qu'en janvier.*

Maintenant, vous ouvrez une nouvelle opération sur l'école Joliot Curie, à 150 000 € près tout de même, les crédits de paiement ne correspondent pas au montant du financement de l'opération, 1,150 M€. Monsieur le Maire, s'il faut lire toutes les lignes, Monsieur Hofer, s'il faut savoir additionner toutes les lignes, je vous invite à en faire autant pour les colonnes que pour les lignes.

Venons-en au cœur du sujet, en juillet dernier, j'annonçais que nous pouvions clore les autorisations de programme de la salle multi-activités André Nègre fin 2013, de même que celles de la restructuration des locaux maternels de Romainville également inaugurés depuis bien longtemps, mais il n'en ait rien pour la seconde puisque 52 000 € glissent encore sur 2014. Il y a des opérations qui n'en finissent plus de se terminer.

Se terminent également les AP de 2010 et 2011 et dans la mesure où il n'y a pas eu d'ouverture en 2012, outre SAVE, il nous reste seulement deux opérations : le pôle technique de Magonty et l'école élémentaire Joliot Curie. Au total, toutes opérations confondues, les crédits de paiement pour 2014 atteignent seulement 3,6 M€ dont 2 M pour le zoo. Peut-on dire qu'il s'agit d'investissements équilibrés ?

Cette année, contrairement à 2011 ou 2012, pas de délibération concernant le Plan Pluriannuel d'Investissements. Étonnant ! N'y-a-t'il donc rien dans les cartons ? Pas de propositions non plus du côté de la majorité. Nous nous abstenons sur cette délibération. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD, Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n°DEL2013_422 : Exercice 2014 - Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports

L'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Or, concernant le budget du service des transports, cet équilibre ne peut être obtenu que par le versement d'une subvention provenant du budget principal ; en effet, les recettes propres du service sont insuffisantes pour couvrir ses dépenses.

Cette prise en charge du budget principal doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal et ne peut être justifiée qu'en trois circonstances énumérées par l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le budget primitif 2014 du service des transports prévoit des dépenses d'exploitation H.T. à hauteur de 647 000 €. Celles-ci peuvent être subdivisées en trois grandes catégories :

- les transports scolaires et associatifs (430 000 €)
- les frais de personnel (215 000 €)
- le fonctionnement des autobus (2 000 €)

Pour financer ces dépenses, le produit attendu H.T. s'élève à 30 000 € (transport d'élèves). Il en résulte donc un différentiel H.T. de 617 000 €.

S'agissant pour l'essentiel de transports d'enfants (ramassages scolaires, activités pédagogiques, centre de loisirs, ...) et de services offerts aux associations (sorties à caractère culturel, sportif ou social), ce déficit d'exploitation ne peut être supporté par les usagers : le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget du service des transports apparaît donc indispensable au titre de l'exercice 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 617 000 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2014, compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_423 : Programme de travaux d'accessibilité pour les agents - Demande de subventions au FIPHFP

La Ville et le CCAS de Pessac souhaitent poursuivre leur engagement volontariste en matière de handicap en sollicitant de nouveaux financements auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Cette nouvelle demande, inscrite dans l'axe 1 de la convention signée en 2011, concerne spécifiquement l'accessibilité aux locaux professionnels pour les agents en situation de handicap. Le montant susceptible d'être alloué est plafonné à 300 000 € pour un effectif compris entre 1 001 et 5 000 agents.

Les travaux entrepris d'accessibilité ou d'adaptation au handicap viennent non seulement conforter le maintien dans l'emploi des agents bénéficiaires, mais conjuguent une action préventive pour les autres usagers des sites.

Site par site, les anomalies d'accessibilité repérées dans les diagnostics des bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs...) ont été croisées avec les handicaps présents afin d'établir et de prioriser une liste de travaux.

Il en ressort une liste de 37 actions qui concernent directement 38 agents dispersés sur 17 sites.

La totalité des travaux, dont le montant s'élève à 279 672 €, est prise en charge par le FIPHFP. La ville dispose ensuite de 2 ans pour les réaliser.

Le CHSCT a émis un avis favorable sur le contenu du programme en date du 15 novembre 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses inscrites aux chapitres 011, 21 et 23 des budgets 2014 et 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser les recettes inscrites au chapitre 13 des budgets 2014 et 2015.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *C'est un très bon dossier effectivement sur la finalité mais nous sommes un peu embarrassés par cette délibération. On ne discute pas l'ensemble des travaux, ils sont nécessaires. Le problème c'est le financement.*

Concernant la porte de la médiathèque, c'est sûr qu'elle est très peu pratique et pas que pour les handicapés. Je crois que cette porte, c'est essentiellement la porte d'entrée du public, pas du personnel. Or, là on discute dans le cadre d'accessibilité du personnel. Donc, c'est plus la porte de derrière par laquelle rentre le personnel qui devrait être concernée. Je ne dis pas que c'est nécessaire, je n'en sais rien. Ce qui n'est pas le cas du tout pour celle de la Mairie où là le personnel rentre par la porte concernée. Les fonds ils sont plutôt spécifiques au personnel.

A l'école Joliot Curie, il y a un enfant handicapé donc c'est indispensable qu'il y ait une adaptation, est-ce que c'est pour l'enfant ? Pour le personnel ? Cela peut poser question.

Le tableau présenté a été validé par le CHSCT, comme vous le dites, mais vous savez mieux que moi, qu'un des deux syndicats c'est abstenu pour ces raisons-là, si mes informations sont bonnes. Nous, on est embarrassé. Les projets par eux-mêmes, on est à 100 % pour, mais là vous nous demandez de voter dans le cadre d'un financement, on va s'abstenir. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Haurie** qui déclare : « *Je répondrai tout simplement que bien sûr que l'entrée de la médiathèque est destinée au public mais, bien sûr aussi, que le personnel peut-être amené à l'utiliser ne serait-ce que pour accompagner le public, par exemple. De fait, cette entrée doit être adaptée à la nature des handicaps des personnels fréquentant cet établissement. C'est en fonction de ça que le dossier est présenté. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Vous avez vu le nombre de travaux concernés par cette délibération. Je pense donc que ces travaux facilitent l'accès aux agents, et éventuellement au public, en tout cas aux personnes en difficultés de handicap. »*

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n°DEL2013 424 : Rémunération des agents recenseurs - Tarif de la vacation 2014

L'organisation du recensement de la population française prévoit des campagnes annuelles conduisant la Mairie à s'attacher les services d'agents recenseurs.

Le mode de rémunération fixé par la réglementation est basé sur le nombre de documents remplis par les agents.

Le montant des rémunérations brutes pour 2014 sera le suivant:

- 1,30 € pour les feuilles de logement
- 2,00 € pour les bulletins individuels

Ces agents amenés à se déplacer pour accomplir leurs fonctions percevront une indemnité de transport forfaitaire de 16,51€ pour la durée de leur mission et suivront une formation rémunérée de 8h.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les montants des rémunérations forfaitaires brutes comme suit :
 - 1,30 € par feuille de logement.
 - 2,00 € par bulletin individuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n°DEL2013 425 : Parc de stationnement Pessac-Centre - 1^{ère} heure gratuite - avenant n°3 à la convention avec PARCUB

Dans le cadre des travaux du centre-ville, la Ville a signé une convention avec PARCUB favorisant l'utilisation du parking souterrain par les usagers en leur offrant la première heure de stationnement.

Devant le succès de cette action en terme de fréquentation et afin de conforter l'attractivité du centre-ville, il a été décidé de reconduire cette opération « 1^{ère} heure de stationnement gratuite » en partenariat avec PARCUB sur l'année 2014 selon les modalités définies dans l'avenant joint en annexe.

Le coût global de cette action, pour la Ville, est fixé à 6 020 € HT.

Sur l'année, en fréquentation horaire, hors fréquentation abonnés, en 2011, il y a eu 16 000 entrées. En 2012, il y en a eu 29 000 et en 2013, nous allons atteindre les 40 000.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer avec PARCUB l'avenant n°3 à la convention de gratuité pour la 1^{ère} heure de stationnement dans le parking de Pessac centre pour une année,
- de dire que les modalités de mise en œuvre de cette opération s'effectueront selon les conditions fixées dans l'avenant joint en annexe.
- de dire que ces mesures prendront effet au 1^{er} janvier 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 426 : École maternelle La Farandole – Convention en vue du transfert en pleine propriété à la Commune

Dans le cadre de sa politique en matière d'écoles, la Communauté Urbaine de Bordeaux a prévu par délibération de son Conseil en date du 21 juillet 2006 le transfert en pleine propriété de l'école maternelle La Farandole lui appartenant en faveur de la Commune et ce conformément à la fiche action n°0061 du contrat de CODEV 2012/2014.

Cette école située rue de Flandre, cadastrée section DZ n°329 pour 4 500 m² environ comprend sur son site un ensemble bâti constitué de l'école, du préau et d'un logement de fonction. L'emprise de l'école d'environ 1 700 m² de plain pied comprend : cinq classes, deux salles de repos, deux salles de jeux, une salle de réunion, un bureau, des sanitaires-vestiaires, une salle tisanderie, deux salles de restauration avec office et plonge, des locaux de rangement, des locaux techniques, un accueil périscolaire, une bibliothèque, une salle d'activité et un local vélo.

Préalablement au transfert, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à travers une convention à réaliser des travaux de réhabilitation générale et de mise aux normes

qui seront exécutés à compter du mois d'octobre 2014 pour s'achever au mois de juillet 2015.

Ces travaux dont le coût est estimé à 2 100 000 € sont définis dans un programme validé par les services techniques de la commune et qui sera joint à la convention transitoire avant transfert.

Pendant la durée de ces travaux, l'ensemble des élèves seront accueillis au sein de l'école Cap de Bos qui fera l'objet de travaux pendant l'été 2014 pour permettre cet accueil temporaire.

Le transfert en pleine propriété se fera donc à l'issue des travaux et dans un délai d'un an après leur date de réception. Il sera rendu effectif par la signature d'un acte administratif passé entre nos deux collectivités dont la date prévisionnelle est fixée au 1^{er} septembre 2016.

Le transfert en pleine propriété sera résolu de plein droit si postérieurement à sa réalisation le Conseil Municipal était amené par délibération à désaffecter cet établissement pour une nouvelle affectation qui ne relèverait pas de l'intérêt général.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le transfert en pleine propriété de l'école maternelle La Farandole dans le patrimoine de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention transitoire avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'acte administratif de transfert à intervenir.

Monsieur Verdon ajoute que ce dossier est le fruit d'un excellent travail de coopération entre les services de la CUB et ceux de la Ville car en 2006, la CUB avait prévu ce transfert mais sans effectuer les moindres travaux.

Monsieur le Maire demande : « Je crois savoir qu'au début des années 2000, le président de la CUB, Alain Juppé voulait nous transférer l'école de La Farandole sans faire de travaux. Aujourd'hui, des négociations ont été menées entre la Ville de Pessac et la CUB et on arrive à une remise de l'école avec les travaux afférents de 2,1 M€. Je pense que les négociations qui ont été menées entre la Ville de Pessac et la CUB, ont été menées de bonne manière et on ne peut qu'en féliciter l'ensemble des services et des élus. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 427 : Secteur Bacalan - Association Terre d'ADELES - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal avait autorisé la mise à disposition d'un terrain au profit de l'association Terre d'ADELES ainsi que l'octroi d'une subvention d'investissement.

Cette mise à disposition établie dans le cadre de la démarche Agenda 21, avait pris la forme d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'un terrain situé à Bacalan pour une durée de six ans à compter du 1^{er} octobre 2007. Cette autorisation étant arrivée à échéance, il y a lieu de la reconduire pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} octobre 2013 et de la requalifier en convention de mise à disposition à titre précaire et révocable. Elle conservera son caractère gratuit.

Le projet de Terre d'ADELES ayant évolué vers celui d'un lieu ressources éco-citoyen (espace d'expérimentation et de transmission de pratiques naturelles de micro-maraîchage, de jardinage individuel ou collectif, dans une grande variété d'expériences), l'association souhaite désormais limiter son terrain d'exploitation. Il a donc été convenu en accord avec l'association que soit déduit environ un hectare du terrain mis à sa disposition au profit d'un nouveau partenaire qui s'y installera.

Aussi, la superficie du terrain mis à disposition de l'association cadastré section HV n°49p

sera ramenée de 23 475 m² à 12 045 m² environ.

Cette action s'inscrit dans le cadre des défis 3 et 11 de l'Agenda 21 municipal, actions 15 et 47, pour le développement d'une agriculture péri-urbaine et de circuits locaux, pour la lutte contre la précarité alimentaire et pour l'accès à une alimentation saine locale et de qualité pour tous.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire consentie à l'association Terre d'ADELES qui sera requalifiée de convention de mise à disposition à titre précaire et révocable aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Monsieur Verdon précise que « *la transformation de l'AOT en convention de mise à disposition précaire s'explique par le fait que nous ne sommes pas dans le domaine public. Par contre, cela a été une erreur administrative de constituer l'AOT, on aurait du faire une convention de mise à disposition à l'époque.*

Par ailleurs, concernant la durée de la convention, elle se justifie par le fait de la plantation d'arbres fruitiers et qu'il faut un certain temps de développement.

Les clauses de résiliations sont parfaitement classiques et ne prêtent pas à interprétation. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 428 : Convention relative à l'échange de données informatisées avec la Ville de Cestas permettant l'accès des Cestadais au Portail @ccueil

Pour l'année scolaire 2013/2014, la Ville de Pessac a modifié la procédure d'accès aux services relatifs à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires.

Outre l'inscription administrative toujours indispensable, chaque parent a désormais accès à un planning informatisé, via le Portail @ccueil, pour indiquer les jours de fréquentation par son ou ses enfants des services en question. Cette démarche appelée Déclaration d'Utilisation de Service (DUS), figure dans le règlement des services péri et extrascolaires, approuvé lors du Conseil Municipal du 23 Mai 2013.

L'école intercommunale de Toctoucau accueille des enfants domiciliés à Cestas ou Pessac. L'ensemble des démarches d'inscriptions des cestadais s'effectue auprès des services de la Mairie de Cestas, ce qui ne permet pas à ces familles d'avoir accès au Portail @ccueil pour utiliser le planning de déclaration d'utilisation de service.

Les communes de Pessac et Cestas se sont donc rapprochées pour déterminer, dans le cadre de la convention jointe, les modalités de mise en œuvre d'un échange de fichiers informatisés ayant pour finalité de permettre aux familles d'enfants fréquentant l'école de Toctoucau et affectés par la Ville de Cestas d'accéder au planning de la DUS, par la création d'un compte sur le Portail @ccueil de Pessac.

Le service @ccueil Unique exploitera les données transmises par la Ville de Cestas.

Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre de l'année de sa signature. Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction pour l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention portant sur l'échange de données informatisées entre la Ville de Cestas et la Ville de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire souligne que c'est là un bel exemple de mutualisation de pratiques, entre deux villes qui n'appartiennent pas à la même intercommunalité d'ailleurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 429 : PLIE des Sources - Protocole d'accord du 1^{er} janvier 2008 - avenant

Par délibérations du 27 septembre 2007 et du 24 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé le protocole d'accord élaboré avec les services de l'État pour organiser le dispositif d'accueil, sur le territoire du PLIE, des demandeurs d'emploi et arrêter les modalités de financement par le FSE, par l'État, par le Conseil Régional, par le Conseil Général et par les collectivités locales adhérentes, la Communauté de communes de Cestas-Canéjan et Pessac.

Des conventions annuelles de financement complètent ce protocole.

L'action des PLIE s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Solidarité qui visent à renforcer l'accompagnement à l'emploi des chômeurs de longue durée et des jeunes avec une mobilisation spécifique dans les quartiers d'habitat social.

L'avenant n°2 au protocole initial (2008-2013) a pour objet de proroger l'accord sur la période 2013-2014. Il rappelle les critères qualitatifs retenus pour être éligible au PLIE :

- personnes en situation d'exclusion professionnelle durable (CLD, jeunes peu ou pas qualifiés, bénéficiaires du RSA...)
- cumulant plusieurs types de difficultés rendant difficile leur insertion professionnelle (situation familiale, santé, logement, qualification, handicap, habitant des quartiers prioritaires, etc...)
- non autonomes dans leurs démarches
- souhaitant s'engager dans une démarche de retour à l'emploi.

Par ailleurs, il est souhaité que l'attention persiste sur les participants de Pessac originaires de quartiers prioritaires Politique de la Ville ainsi que sur le public féminin.

Pour assurer un suivi de qualité et réserver le suivi du PLIE aux personnes les plus en difficulté, il est convenu de ne pas dépasser un seuil de 60 participants en parcours par référent.

Le PLIE des Sources devra intégrer 160 nouveaux participants en 2014 et se fixer pour objectif 42 % de sortie en emploi et 8 % en formation qualifiante.

Au niveau des engagements financiers, la participation directe des communes est de 1,50 €/habitant/an, soit 88 500 € pour Pessac en 2014. Des financements indirects pourront être mobilisés en fonction de la programmation du PLIE.

Pour la période globale couverte par l'accord, la participation du FSE sera à hauteur de 1 671 601 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 au Protocole d'accord du 1^{er} janvier 2008 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur Sarrat ajoute que pour 2012, 260 pessacais ont pu bénéficier du support du PLIE avec 50 % de sorties positives.

Par ailleurs, les heures de clauses d'insertion annoncées tout à l'heure par M. Laversanne, sont à 75 000 heures réparties en 45 000 heures sur le projet Campus et 30 000 heures sur le CHU, soit 50 emplois Temps plein en 2014.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail fourni par Didier Sarrat et l'en remercie, il donne ensuite la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « *Je voudrais faire une petite remarque au sujet du PLIE qui n'est qu'un des moyens utilisés par la Commune pour aider les chômeurs et les précaires. Mais malgré tout, cela me semble extrêmement important. Je ne mets pas en cause là le dévouement des référents et des conseillers qui est incontestable. Sauf que, la gravité de la situation, quand même, fait que c'est un service extrêmement important de ce point de vue-là. Je voudrais sans assommer de chiffres parce qu'on en a eu pas mal ce soir, rappeler quand même qu'en 2010, d'après*

l'INSEE, il y avait 3 120 chômeurs sur Pessac, soit 11,7 % de la population. Ce qui est un peu plus que la moyenne des communes qui est à 9,1 %. Pour les jeunes, c'était entre 27 et 30 % de chômeurs. Ces chiffres sont déjà bien dépassés avec puisqu'en juillet 2013, la barre des 5 M de chômeurs a été dépassée avec 10,4 % de la population active. Donc, Pessac est aussi touchée par cette aggravation. Et c'est pour ça, que je me pose le problème des moyens qui sont donnés au PLIE. 1,5 €/habitant pour aider le PLIE ce n'est pas beaucoup me semble-t'il et depuis 2007, ça n'a pas changé, c'est toujours 1,5 €/habitant. Or, Didier Sarrat nous a expliqué que comme la population augmente la subvention augmente. Oui, c'est vrai, mais la population depuis 2007 a augmenté de 2,9 %. Est-ce que la pauvreté n'a augmenté que de 2,9 % ? Poser la question, c'est y répondre ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 430 : Fournitures électriques 2014/2017 - Attribution du marché

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert le 3 septembre 2013.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande avec minimum et maximum concernant la fourniture et la livraison d'articles d'électricité, de gamme professionnelle, destinés à la maintenance de l'ensemble des bâtiments municipaux et du réseau éclairage public de la Ville de Pessac.

Cette consultation comporte une clause environnementale avec la fourniture de produits respectueux des normes environnementales et issus de centre de production respectant la convention internationale du travail. Dans tous les cas le produit doit respecter l'utilisateur et l'environnement.

Pour la période initiale de 1 an, le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, des prix du ou des catalogues du fournisseur.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 5 décembre 2013, a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché :

lot n°1 : Accessoires, câbles et protections

avec la société AUSCHITZKY, 4 rue de Fieusal, BP 63, 33520 BRUGES pour un montant minimum de 6 500,00 € HT et maximum de 25 000,00 € HT pour la période initiale et les périodes de reconduction

lot n°2 : Lampes et tubes d'éclairage

avec la société AUSCHITZKY, 4 rue de Fieusal, BP 63, 33520 BRUGES pour un montant minimum de 8 500,00 € HT et maximum de 35 000,00 € HT pour la période initiale et les périodes de reconduction

lot n°3 : Appareillages électriques

avec la société AUSCHITZKY, 4 rue de Fieusal, BP 63, 33520 BRUGES pour un montant minimum de 7 500,00 € HT et maximum de 30 000,00 € HT pour la période initiale et les périodes de reconduction

lot n°4 : Luminaires d'éclairage public

avec la société REXEL, 14 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC pour un montant minimum de 7 000,00 € HT et maximum de 28 000,00 € HT pour la période initiale et les périodes de reconduction

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n° DEL2013_431 : Fourniture de carburants et de cartes accréditives de paiement - Attribution du marché

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert le 11 octobre 2013.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande avec minimum et maximum concernant :

- la fourniture et la livraison vrac en cuve de carburants automobiles : bio carburant 30% Diester (fourniture moyenne annuelle estimée : 140 000 litres) et de super carburant SP 95 - E 10 (fourniture moyenne annuelle estimée : 20 000 litres) destinés à l'ensemble des besoins de fonctionnement du parc automobile de la Ville de Pessac.
- l'achat de carburants par cartes accréditives de paiement couvrant l'accès aux péages autoroutiers, prestations de lavage. La prestation attendue correspond à un volume d'achat de 15 000 litres de carburant pour 35 cartes accréditives européennes.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental pour respecter les objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01 février 2014 jusqu'au 31 janvier 2015 avec possibilité de reconduction pour 3 périodes de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 janvier 2018.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 5 décembre 2013 a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les attributaires suivants :

lot n°1 : Pétroles OCEDIS Sas, 352 avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE

pour un montant minimum de 100 000 € H.T. et maximum de 250 000 € H.T. pour la période initiale et de minimum 400 000 € H.T. et maximum 1 000 000 € H.T. pour la période globale

lot n°2 : Pétroles OCEDIS Sas, 352 avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE

pour un montant minimum de 15 000 € H.T. et maximum de 40 000 € H.T. pour la période initiale et de minimum de 60 000 € H.T. et maximum de 160 000 € H.T. pour la période globale

lot n°3 : TOTAL MARKETING SERVICES, 24 cours Michelet 6. LA DEFENSE 10, 92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX

pour un montant minimum de 15 000 € H.T. et maximum de 30 000 € H.T. pour la période initiale et de minimum de 60 000 € H.T. et maximum de 120 000 € H.T. pour la période globale

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n° DEL2013_432 : Travaux de voirie, maintenance et travaux neufs - Attribution du marché

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte le 9 septembre 2013.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande avec un montant maximum concernant les travaux d'entretien, de rénovation, de grosses réparations de la voirie communale de la Ville de Pessac.

Cette consultation comporte une clause sociale d'exécution prévoyant un nombre d'heures d'insertion à réaliser (jusqu'à 825 heures maximum annuel en fonction des travaux réalisés) et une clause environnementale (respect de la charte chantier propre et optimisation des dépenses d'énergie).

Pour la période initiale de 1 an, le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2014 au

31 décembre 2014. Ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Groupe de Travail Marchés, en sa séance du 7 novembre 2013 a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST, 10 rue Toussaint Catros, CS 10006, 33187 LE HAILLAN CEDEX pour un montant maximum de 1 000 000,00 € HT pour la période initiale et les périodes de reconduction.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n° DEL2013_433 : École élémentaire Joliot Curie - Amélioration thermique et mise en conformité accessibilité - Attribution du marché

L'école élémentaire Joliot Curie nécessite des travaux importants sur les deux bâtiments R+1 qui hébergent les salles d'activités.

Ces travaux concernent, en extérieur, le remplacement de la totalité des menuiseries et le traitement des façades avec une isolation thermique, en tenant compte de la RT 2012 (Réglementation thermique), ce qui amènera une économie importante sur les consommations d'énergie.

De plus, est également prévue la mise aux normes PMR (Personne à mobilité réduite) par la création d'un ascenseur et de sanitaires adaptés.

Enfin, le confort de vie sera amélioré par le traitement acoustique des préaux.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte le 18 juin 2013.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental. Le lot n°1 est concerné par la clause sociale d'exécution (105 heures d'insertion à réaliser). Les éléments à caractère environnemental prennent en compte les objectifs de développement durable.

Le délai d'exécution de chacune des tranches de travaux est fixé à 5 mois.

Le groupe de travail marché, en sa séance du 7 novembre 2013, a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les attributaires suivants :

- lot n°01 (clos et couvert) : MAB SUD OUEST, 17 rue Yvonne et Robert Noutary, 33130 BEGLES pour un montant de 1 063 150,82 € H.T. correspondant à la tranche ferme (350 000,00 € H.T.), à la tranche conditionnelle (700 000,00 € H.T.) et aux prestations supplémentaires ou alternatives pour les tranches fermes et conditionnelles (PS2TF 3 772,65 € H.T. ; PS3TF -100,88 € H.T. ; PS2TC 4 840,00 H.T., PS3TC 0 € H.T. et PS7TC 4 639,05 € H.T.)

- lot n°02 (menuiserie bois – aménagements): VIPERBOIS Sarl, 1 ZA La Palu, B.P. 11, 33240 CUBZAC LES PONTS pour un montant de 25 270,00 € H.T. correspondant à la tranche ferme (5 350,00 € H.T.), à la tranche conditionnelle (14 500,00 € H.T.) et aux prestations supplémentaires ou alternatives pour la tranche conditionnelle (5 420,00 € H.T.)

- lot n°03 (plâtrerie – faux-plafonds) : Eurl Ets BIASINI, 9 Les Raymonds, 33190 LAMOTHE LANDERRON pour un montant de 19 000,00 € H.T. correspondant à la tranche ferme (3 300,00€ H.T.), à la tranche conditionnelle (15 700,00 € H.T.)

- lot n°04 (chauffage – ventilation – plomberie sanitaire) : CSBG, PA La Morandière, 3/5 rue Copernic, 33185 LE HAILLAN pour un montant de 39 305,15 € H.T. correspondant à la tranche ferme (9 857,12 € H.T.), à la tranche conditionnelle (24 787,48 € H.T.) et aux prestations supplémentaires ou alternatives pour les tranches fermes et conditionnelles

(PS2TF 1 117,55 € H.T., PS3TF 1 173,00 € H.T. ; PS2TC 978,00 € H.T. et PS3TC 1 392,00 € H.T.)

- lot n°05 (électricité – courants forts et faibles) : Ets GENSON, 9 allée Félix Nadar, 33700 MERIGNAC pour un montant de 46 483,98 € H.T. correspondant à la tranche ferme (19 125,56 € H.T.), à la tranche conditionnelle (27 358,42 € H.T.)

- lot n°06 (revêtements – peinture intérieure – sols et murs): Sarl MTX, 42 rue Alain Miqueau, 33320 EYSINES pour un montant de 34 000,00 € H.T. correspondant à la tranche ferme (10 500,00 € H.T.), à la tranche conditionnelle (23 500,00 € H.T.)

- lot n°07 (ascenseur) : ASCENSUD 2000, Domaine de Pelus, Bât 2, Hall D, 16 avenue de Pythagore, 33700 MERIGNAC pour un montant de 20 500,00 € H.T. correspondant à la tranche ferme.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n° DEL2013 434 : Services d'assurances - avenant n°1 au contrat "Risques statutaires" n°11088 F

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché d'assurances des prestations statutaires à la SA GRAS SAVOYE et à AXA France (Groupement conjoint non solidaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Par lettre recommandée en date du 21 juin 2013, AXA France a résilié le contrat précité, conformément aux dispositions du CCAP pour des motifs liés à un contexte général défavorable du marché national de l'assurance des collectivités territoriales dans le secteur des prestations statutaires et non à une dégradation des résultats de la Ville.

La SA GRAS SAVOYE, courtier de la Commune, a proposé à la commune le placement du contrat auprès de la compagnie CNP.

Il convient donc de conclure un avenant n°1 au marché N°11088 F avec effet au 1^{er} janvier 2014, selon les conditions ci-après :

- Taux de 1,09%

 accident de travail : 0,91%

 décès : 0,18%

- Franchise de 30 jours et exclusion du temps partiel thérapeutique

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 décembre 2013 a émis un avis favorable à ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché N°11088 F conclu avec la SA GRAS SAVOYE et la compagnie CNP (Groupement conjoint non solidaire)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Madame Ufferte** afin qu'elle puisse exposer sa question orale.

Elle déclare :

« Depuis le début novembre, la Poste a considérablement réduit les horaires d'ouverture du bureau de Pessac Hôtel de ville.

Nous savons que dans de nombreux cas ce genre de décision n'a été que le préalable à une fermeture totale. Et il est clair que la fermeture du bureau de Pessac Hôtel de ville la journée du lundi et les matins des autres jours de la semaine ne peut qu'accélérer une baisse de la fréquentation. Une baisse de fréquentation dont la direction de la Poste prend prétexte pour « justifier » son intention de fermer dans un avenir relativement proche.

Le service rendu s'est largement dégradé depuis cette restriction d'horaires et de moyens. Ainsi non seulement la Poste est fermée la majorité du temps mais, alors que les files d'attente ne sont pas rares, la direction de la Poste a récemment fait enlever la machine à affranchir, ce qui oblige tout le monde à faire la queue.

Non seulement cette semi-fermeture n'est pas acceptable pour la population qui fréquente ce service public, mais nous sommes donc nombreux à craindre une fermeture totale à courte ou moyenne échéance. Et cela alors que ce bureau accueille une population qui a besoin du soutien des guichetiers, notamment des personnes âgées ou des personnes en difficulté.

Aussi, Monsieur le maire, nous souhaitons que la municipalité s'engage pour le maintien de ce bureau et exige le retour à des horaires d'ouverture quotidiens 9h-12h et 14h-17h afin d'offrir un service de qualité aux habitants du quartier.

La lutte pour le maintien du service public et de l'emploi est centrale aujourd'hui, et particulièrement à la Poste qui réorganise en permanence, obligeant les postiers à faire grève pour empêcher des suppressions de tournées comme dernièrement à Arcachon ou pour l'emploi comme à Mérignac. A Pessac, même si la longue grève des facteurs en février 2012 a limité les effets de cette réorganisation, elle n'a pu empêcher toutes les suppressions de postes. Il est donc urgent d'arrêter l'hémorragie. »

Monsieur le Maire répond : *« Vous avez raison de souligner notre volonté pour la commune de maintenir le bureau du centre-ville et de voir les amplitudes horaires journalières d'ouverture rester optimales.*

Je n'ai pas attendu cette question orale pour agir.

Le mercredi 10 avril 2013, j'ai reçu une délégation de plusieurs personnes de la Poste à qui j'ai signifié le refus de la Ville d'avoir une fermeture du bureau du centre-ville.

Par courrier du 25 juin 2013, j'ai adressé un courrier à Mme Agnès Grangé, déléguée régionale du groupe La Poste

« J'ai bien reçu votre courrier dans lequel vous évoquez les points abordés lors de notre dernière rencontre.

J'ai lu ce courrier avec attention et je me permets donc de porter deux remarques à votre connaissance.

Tout d'abord, je vous confirme que je ne suis pas favorable aux nouvelles réorganisations qui m'ont été présentées concernant les bureaux de Poste de Pessac Cap de Bos et Pessac Hôtel de Ville. En particulier, il n'est pas envisageable qu'à terme (fin 2014 selon vos écrits), le bureau de Pessac Hôtel de Ville soit fermé.(...) »

J'ai par ailleurs, reçu avec Didier Sarrat, le jeudi 21 novembre 2013, M. Alain Charrier, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste, avec une délégation et je lui ai signifié à nouveau les mêmes oppositions, à savoir que la Ville de Pessac n'est pas d'accord pour que le bureau de poste de l'Hôtel de Ville soit fermé et que nous allions vers des horaires amoindris.

En retour, je n'ai pas reçu d'assurance. On avait convenu avec Didier Sarrat d'aborder ce sujet lors de cette assemblée avant que vous ne posiez cette question orale.

La question qui est posée est de savoir si malgré tout la Poste va nous écouter ou pas, je l'ai dit très clairement à M. Charrier. En tout cas, je ne peux pas être d'accord avec une telle position de la Poste.

En même temps, on a des relations très intéressantes avec la Poste, dans la rénovation des bureaux de Pompidou ou l'Alouette sont tout à fait positives dans l'accueil des usagers et des citoyens. De la même manière, on voit aussi que le bureau de poste de la Châtaigneraie, même si à l'époque, la Ville a mis 30 000 € pour la sauvegarde, aujourd'hui fonctionne bien.

Aujourd'hui, nous sommes devant cette difficulté réelle qui est que le groupe la Poste pense que le bureau de l'Hôtel de Ville n'a pas de futur possible.

Le moment venu, il faudra peut-être voir à organiser autre chose que de simples courriers.

Un centre-ville qui se réorganise, qui se reconfigure a besoin de services publics et d'activités privées importantes.

Par ailleurs, le bâtiment lui-même, a besoin d'être un tant soit peu rénové. C'est un très beau bâtiment Art-Déco, en plus du point de vue du patrimoine c'est très intéressant. »

La séance est levée à 22h30